

Règlement 2025

Règlement de l'épreuve du Dimanche 05 Octobre 2025

EPREUVES :

L'épreuve du Semi-Marathon 21.100Km est ouverte à tout athlète homme ou femme, licencié FFA ou non licencié, de la catégorie junior à vétéran (réservé aux personnes né(e)s avant le 1 janvier 2009) (nés en 2008 et avant).

L'épreuve des Foulées 10.5 kms Bricomarché est ouverte à tout athlète homme ou femme, licencié FFA ou non licencié, de la catégorie cadet à vétéran (réservé aux personnes né(e)s avant le 1 janvier 2011) (nés en 2010 et avant).

L'épreuve Les Petites Foulées 6 kms Appart-Fitness est ouverte à tout athlète homme ou femme, licencié FFA ou non licencié, de la catégorie minimales à vétéran (réservé aux personnes né(e)s avant le 1 janvier 2012) (nés en 2011 et avant).

Les inscriptions sont faites dans la limite de 2100 coureurs (1100 sur le Semi-marathon, 700 sur les Foulées de Bricomarché et 300 sur les petites Foulées de L'Appart Fitness).

Les primes des classements scratch ne seront versées qu'après confirmation des résultats et la présence obligatoire à la remise.

ORGANISATEUR :

Le club de l'ESVA n°049039 affilié à la FFA – Boite Postale 15 – 49250 BEAUFORT EN ANJOU

PARTICIPANTS :

Seuls les athlètes munis d'un dossard officiel, ni plié ni coupé, sont autorisés à courir dans les épreuves prévues pour leur catégorie. Les accompagnateurs ou suiveurs sont interdits. Tous les vélos et engins à roulettes motorisés ou non sont interdits, excepté pour les organisateurs.

Inscription : Ne seront prises en compte que les inscriptions accompagnées du paiement et d'un certificat PPS (parcours prévention Santé) de moins de 3 mois (obtenu à compter du 06 juillet) ou d'une licence FFA. Le certificat médical n'est plus accepté. Inscription jusqu'à 15 minutes avant la course.

Dossards : Pendant l'épreuve, les dossards doivent être devant et visibles. La remise des dossards se fera la veille et le jour de la course sur présentation d'une pièce d'identité et de la licence FFA pour les licenciés:

Soit le samedi 04/10 de 15h à 18h à Intermarché dans la galerie commerciale (route de Brion 49250 Beaufort).

Soit le dimanche 05/10 aux Halles de Beaufort à partir de 7h45.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne, rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Départ : Place Notre Dame (parvis de l'église) :

à 9h15 pour les Petites Foulées 6 kms Appart-Fitness et pour les Foulées 10.5 kms Bricomarché et à 9h30 le Semi-Marathon.

Arrivée : Place Notre Dame (parvis de l'église).

Circuit : 35 % de chemin pour le Semi et les Foulées 10.5 kms Bricomarché et 6kms Apart-Fitness.

Chronométrage : il sera assuré par la société IPITOS (résultats disponibles sur le site internet ipitos.com).

Ravitaillement : 4 ravitaillements au 4km – 9km – 15km – 20km et à l'arrivée pour le Semi Marathon, 2 ravitaillements au 4km et 9km pour les Foulées 10.5 kms Bricomarché et à l'arrivée, et 1 ravitaillement au 5km pour Les Petites Foulées 6 kms Apart-Fitness et à l'arrivée.

DOPAGE :

Comme dans toutes les courses, cette compétition est susceptible de contrôle antidopage. En cas de contrôle, et pour les athlètes contrôlés, les primes ne seront débloquées qu'après connaissance des résultats.

BARRIERE HORAIRE (nouveau):

Un temps limite pour l'épreuve du Semi Marathon est mis en place pour la 1ère fois cette année. Celui ci est de moins de 1 heures 30 au passage du mi-parcours (soit 10 km 550 à la fin du 1er tour face au podium).

Si un concurrent arrive sur ce point de contrôle après la barrière horaire de 1 heure 30, il sera mis hors course et ne pourra plus continuer la course.

CERTIFICAT PPS (Parcours Prévention Santé)- LICENCES :

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur d'une licence 2024/2025 Athlé Compétition ou Athlé Entreprise ou Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

Toutes licences autres que les licences FFA ne sont plus acceptées, tout comme les licences étrangères.

Désormais, tout participant majeur et non licencié souhaitant s'inscrire à une course running organisée sur le territoire national devra donc satisfaire au Parcours Prévention Santé.

Concrètement, cela signifie que pour son inscription à la course choisie, il devra se connecter, dans les trois mois précédant sa compétition, à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes vouées à le sensibiliser aux risques, précautions et recommandations

Au cours de ce parcours en ligne, le participant sera sensibilisé à différentes problématiques :

- Situations à risques : ressentis inhabituels, précautions à prendre selon l'âge, habitudes favorisant la dégradation de la santé, etc.,
- Invitation à consulter un médecin en cas de risques identifiés,
- Rappel de l'intérêt de se former aux gestes qui sauvent,
- Mise à disposition d'une base documentaire sur la pratique en santé.

Au terme du PPS, le participant devra éditer son attestation de fin de Parcours, à fournir à l'organisateur avant la course selon les modalités que ce dernier aura définies.

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers doivent également établir un PPS pour leur participation.

TARIF :

- Semi-marathon (1100 inscrits maximum)

- . du 01/05/25 au 01/10/25 : Licenciés FFA et non licenciés, 16€.
- . du 01/05/25 au 31/07/25 : Licenciés FFA 49, 13€.
- . du 01/08/25 au 01/10/25 : Licenciés FFA 49, 15€.
- . du 02/10/25 au 05/10/25 : Tous licenciés FFA et non licenciés, 17€.

- Les Foulées de Bricomarché 10km500 (700 inscrits maximum) :

- . du 01/05/25 au 01/10/25 : Licenciés FFA et non licenciés, 12€.
- . du 01/05/25 au 01/10/25 : Licenciés FFA 49, 10€.
- . du 02/10/25 au 05/10/25 : Tous licenciés FFA et non licenciés, 14€.

- Les Petites Foulées de L'Appart Fitness 6km (300 inscrits maximum) :

- . du 01/05/25 au 02/10/25 : Tous licenciés FFA et non licenciés, 6€.
- . du 02/10/25 au 05/10/25 : Tous licenciés FFA et non licenciés, 7€.

SECURITE :

La sécurité sur le parcours sera assurée par des bénévoles désignés par l'organisation et signalés auprès de la Mairie de Beaufort en Anjou.

Une assistance médicale avec un médecin sera assurée par la Croix Rouge, présents sur l'aire d'arrivée. La mise hors course d'un concurrent peut être décidée pour des raisons médicales. Son dossard lui sera alors retiré, signifiant sans appel sa mise hors course. Tout coureur mis hors course et décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité, l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

CAS DE FORCE MAJEUR :

L'organisation se réserve le droit d'annuler pour quelque raison que ce soit ou de mettre fin à la manifestation soit sur demande de l'autorité administrative compétente soit en cas de force majeure (intempéries, motif sanitaire de type pandémie ou épidémie, motif sécuritaire, ordre public, etc.). Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité.

REMBOURSEMENT :

En cas de non-participation à l'épreuve, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.

PROTECTION ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT:

Les Concurrents s'engagent à respecter les consignes données par le Directeur de la Course en particulier sur la gestion des déchets.

Chaque concurrent doit impérativement conserver ses emballages et ses détritiques jusqu'au ravitaillement suivant ou les déchets pourront être déposés.

Un concurrent surpris à jeter ses déchets ou détritiques hors les postes de ravitaillement, prévus à cet effet, pourra être mis hors course.

Chaque geste responsable contribue à la pérennisation de l'épreuve.

ASSURANCE :

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité de la charte des courses sur route souscrite auprès du Cabinet AIAC. Les licenciés bénéficient de garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'association ESVA décline toute responsabilité **sur les défaillances physiques pouvant survenir pendant les épreuves** et également en cas de vol, de perte ou de dégradation qui pourraient se produire le jour de l'épreuve.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE :

Conformément à la loi informatique du 6 juin 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, il peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit de nous l'écrire en nous indiquant son nom, son prénom et son adresse.

DROIT A L'IMAGE :

Les participants aux courses, ou leur représentant légal autorisent expressément les organisateurs de la course à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, lors de la manifestation sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

DONNEES PERSONNELLES :

En vous inscrivant à l'une des épreuves du Semi Marathon de Beaufort en Anjou auprès de l'Organisateur, vous êtes amené fournir un certain nombre de données et d'informations. Certaines de ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles. De façon générale, les données personnelles communiquées sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur, qui est responsable du traitement de ces données et à ses éventuels sous- traitants.

L'Organisateur collecte ces données, pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec votre consentement, et notamment aux fins de :

- . Permettre le traitement, le suivi et la gestion de vos inscriptions aux épreuves du Semi-Marathon de Beaufort en Anjou.
- . Envoyer des e-mails ou publier des messages afin de vous fournir toute information utile telle que la confirmation de votre inscription, les mises à jour, des lettres d'informations concernant les activités de l'Organisateur.
- . Envoyer des e-mail afin de vous fournir des informations, annonces et mises à jour relatives à l'évènement auquel vous êtes inscrit .
- . Assurer la sécurité sanitaire des participants.
- . Vous informer de vos résultats.
- . Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des Données.
- . L'Organisateur s'engage à ne pas divulguer ni partager des données à votre sujet avec des tiers.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des Données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de l'Organisateur et/ou de ses partenaires commerciaux. Vous disposez également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses Données post- mortem.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en adressant votre demande par e-mail à l'adresse pat.boussard1@orange.fr ou par courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à :

ESVA Beaufort

BP 15

49250 BEAUFORT EN ANJOU

Vos demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais.

Une preuve de votre identité pourra vous être demandée.

Vous pouvez également modifier ou vous désabonner des newsletters émanant de l'organisation du Semi-Marathon de Beaufort en Anjou en cliquant sur le lien "Me désabonner" dans la newsletter.

REGLEMENT :

Les participants reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.